

Pour demander l'agrément (ou le renouvellement) de garde-chasse il vous faudra fournir plusieurs documents, en voici la liste :

- demande d'agrément ou de renouvellement rédigée sur papier libre (courrier d'accompagnement du dossier) comportant, outre ses coordonnées (nom, prénom et adresse, éventuellement président de l'association de chasse), les coordonnées complètes de son garde (nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse)
- acte de commissionnement rédigé selon le modèle ci-joint (à adapter par vos soins)
- attestation sur l'honneur à faire compléter et signer par le garde
- copie de l'arrêté d'aptitude ou copie du précédent agrément
- copie de la carte nationale d'identité
- copie du permis de chasser du garde validé pour l'année en cours
- copies de tous justificatifs relatifs à vos droits de chasse (voir liste de pièces ci-dessous) à compter du 1^{er} février 2015
- Acte de naissance et extrait du casier judiciaire
- une enveloppe de format 23 x 16 libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur pour l'envoi de la réponse à votre demande

Justificatifs à présenter :

Pour les lots de chasses communaux ou intercommunaux :

Extrait des délibérations du Conseil Municipal agréant le locataire de chasse OU copie du contrat de location OU du Procès-verbal d'adjudication. OU le dernier arrêté préfectoral fixant le plan de chasse (pour le N° du lot)

Pour les lots de chasses domaniaux :

1. Copie du contrat de location ou du Procès-verbal d'adjudication établi par l'ONF.

Pour les lots de chasses réservés :

Lettre de réservation adressée à la mairie lors des relocations OU Copie du contrat de location ou de sous location OU le dernier arrêté préfectoral fixant le plan de chasse (pour le N° du lot)